

## L'AD-PA partage les préoccupations exprimées par l'intersyndicale santé-social

L'AD-PA tient à exprimer son soutien à l'intersyndicale réunie pour dénoncer l'austérité budgétaire et la dégradation des conditions de travail dans les secteurs de la santé et du médico-social.

Les syndicats, qui appellent à une mobilisation massive le 1<sup>er</sup> avril, mettent en exergue la situation financière critique des établissements et services d'aide à domicile, et dénoncent les blocages sur les revalorisations salariales. Ces analyses et revendications sont parfaitement alignées avec celles exprimées très récemment par l'AD-PA dans son communiqué du 5 mars [Refus d'agrément de l'avenant 66 - domicile : l'AD-PA exprime son vif mécontentement](#).

Très récemment, un nouvel avenant (avenant 68) reprenant l'ensemble des dispositions de l'avenant 66 a été proposé à la signature, avec une date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet. Son refus d'agrément serait totalement inaudible et représenterait, une nouvelle fois, un symbole de mépris à l'égard de professionnels parfois rémunérés en deçà du SMIC.

Il est impératif de rappeler que l'avenir de notre système de santé dépend de la reconnaissance et du soutien apportés à ses acteurs.

L'AD-PA n'aura, donc, de cesse de préciser que la qualité de l'accompagnement des personnes âgées repose sur des conditions de travail décentes pour les professionnels et qu'il est ainsi essentiel que la puissance publique dégage les moyens nécessaires de santé et d'épanouissement au travail.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'AD-PA exprime son soutien à l'égard de cet appel à mobilisation visant à défendre les conditions d'exercice des professionnels et un accompagnement plus digne des personnes âgées vulnérables en France.

Pierre ROUX  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :  
X : [@AssociationADPA](#) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://linkedin.com/company/ad-pa/)